

Maître Florence ADAGAS-CAOU - Avocat associé
A.A.R.P.I. ADAGAS-CAOU & BALESTRI SCP DUHAMEL ASSOCIES
45 Boulevard Général Leclerc 83300 DRAGUIGNAN - Tél. : 04.94.68.00.35
SELARL D'AVOCATS Maxime ROUILLOT - Franck GAMBINI
12, Boulevard Carabacel (06000) NICE - Tél. 04.93.80.48.03
4 Avenue Alphonse Morel (06130) GRASSE - Tél. 04.93.36.05.77 - www.rouillot-gambini.fr

VENTE AUX ENCHÈRES PUBLIQUES - EN UN LOT

Sur la Commune de **CARCES** (83570), 10 Place des Martyrs de la Résistance :

• **LOT N° 1 (lot 1)** : au sous-sol de la maison, **UNE REMISE** • **LOT N° 2 (lot 2)** : au sous-sol de la maison, **UNE CAVE** • **LOT N° 3 (lot 3)** : au sous-sol de la maison, **UNE CAVE** • **LOT N° 4 (lot 4)** : l'ensemble du rez-de-chaussée de la maison, comprenant **UN APPARTEMENT** de trois chambres, salle de bains, cuisine, salle de séjour, terrasse et débarras

ADJUDICATION VENDREDI 6 DECEMBRE 2024 à 9H30

Au Palais de Justice de DRAGUIGNAN (83300) 11 rue Pierre Clément. Le ministère d'un avocat inscrit au Barreau de DRAGUIGNAN est obligatoire pour enchérir.

Il sera procédé au Tribunal Judiciaire de DRAGUIGNAN, à la vente aux enchères publiques, au plus offrant et dernier enchérisseur, des biens dont la désignation suit :

Désignation : Les droits et biens immobiliers dépendant d'un immeuble situé sur la commune de CARCES (83570), 10 Place des Martyrs de la Résistance, figurant au cadastre section F numéro 1381 pour une contenance de 01a 15ca.

Etant précisé que la parcelle F 1381 provient de la réunion de deux parcelles respectivement cadastrées section F numéro 693 pour 41ca et section F numéro 695 pour 74ca, selon Procès-verbal numéro 803 du cadastre publié le 3 juin 1994 volume 94 P numéro 4759.

Ledit immeuble ayant fait l'objet d'un état descriptif de division des 12 septembre, 5 octobre et 20 novembre 1984 publié le 7 décembre 1984 volume 4494 n° 14.

DESIGNATION DETAILLÉE (selon titre)

LE LOT NUMERO UN (LOT 1) : Au sous-sol de la maison, **UNE REMISE**

LE LOT NUMERO DEUX (LOT 2) : Au sous-sol de la maison, **UNE CAVE**

LE LOT NUMERO TROIS (LOT 3) : Au sous-sol de la maison, **UNE CAVE**

LE LOT NUMERO QUATRE (LOT 4) : **l'ensemble du rez-de-chaussée de la maison, comprenant UN APPARTEMENT** de trois chambres, salle de bains, cuisine, salle de séjour, terrasse et débarras.

Description - Occupation : Ces biens sont **libres** de toute occupation.

Selon certificat de superficie établi par le cabinet ORIOL DIAGNOSTICS IMMOBILIERS le 3 septembre 2024 la superficie privative totale de l'appartement ressort à **79,24 m²** et la superficie annexe totale est de **83,76 m²**.

Administration de l'immeuble : L'immeuble est dépourvu de syndic.

Nom et qualité des parties : Cette vente est poursuivie à la requête du **Service du Domaine**, représenté par Monsieur le Directeur Départemental des Finances Publiques des Alpes-Maritimes domicilié 15 Bis rue Delille (06073) NICE cedex 1 désigné en qualité de curateur de la succession de **Monsieur Pierre Raymond SAYE**, né le 22 juillet 1945 à CARCES (83570), demeurant en son vivant 41 avenue Maréchal Foch à CARCES (83570), décédé le 15 décembre 2018 à TOULON (83000), à ces fonctions, nommé par Ordonnance rendue par le Tribunal Judiciaire de DRAGUIGNAN le 27 août 2020.

Procédure : La vente est poursuivie en vertu d'une ordonnance rendue par le Tribunal Judiciaire de DRAGUIGNAN le 15 juillet 2024. Le cahier des conditions de vente a été déposé au Greffe du Juge de l'Exécution Immobilier près le Tribunal Judiciaire de DRAGUIGNAN le 27 septembre 2024 (RG : 24/07533).

Mise à prix : **TRENTE MILLE EUROS**

30.000 €

Paiement du prix : L'adjudicataire devra payer son prix en principal et intérêts *par chèque de banque tiré par une banque française* entre les mains du Trésor Public à l'expiration du délai de surenchère à peine de réitération des enchères. Les intérêts seront dus au taux légal dès l'expiration du délai de surenchère et seront majorés de cinq points passé le délai de soixante jours.

Consignation : Il est précisé en outre que les éventuels adjudicataires, devront préalablement à l'adjudication, consigner par chèque de banque, entre les mains de l'Avocat chargé par eux d'enchérir, une somme équivalente à 10% du montant de la mise à prix, sans que cette somme ne soit inférieure à 3.000 euros, outre les frais de vente.

Frais de poursuite de vente : L'adjudicataire supportera en sus de son prix d'adjudication tous les frais exposés pour parvenir à la vente, ainsi que les droits et honoraires prévus par le tarif en vigueur et les règlera sur la quittance de Maître Florence ADAGAS-CAOU, membre de la SCP DUHAMEL ASSOCIES et de l'AARPI ADAGAS-CAOU & BALESTRI, avocat poursuivant la vente. Il supportera également tous les droits et taxes qui seront perçus sur la vente (enregistrement ou TVA).

Assurance : L'adjudicataire devra faire assurer les lots vendus à partir du jour de son adjudication. L'adjudicataire devra à compter du jour de son adjudication payer les primes, droits et contributions de toute nature et fera opérer toutes mutations à son nom.

Pour tout **renseignement** s'adresser au cabinet de Maître Florence ADAGAS-CAOU, membre de la SCP DUHAMEL ASSOCIES et de l'AARPI ADAGAS-CAOU & BALESTRI, du Barreau de DRAGUIGNAN, 45 Bd Général Leclerc, Tél. : 04.94.68.00.35 ou consulter le cahier des conditions de vente déposé au Greffe du Tribunal Judiciaire de DRAGUIGNAN le **27 septembre 2024 (RG : 24/07533)**.

VISITES : - Lundi 18 novembre 2024 de 14h à 15h - Lundi 25 novembre 2024 de 14h à 15h
[sous la conduite de la SELARL ACTAZUR, Commissaires de Justice Associés (RAMOINO – WISS) – tel : 04 94 68 15 18]